

BULLETIN MUNICIPAL

2024 / 2025

An aerial photograph of a stone bridge with five arches crossing a river. The surrounding landscape is lush with trees in autumn colors, including yellows, oranges, and browns. In the background, there are some buildings and a forested hillside under a cloudy sky. The bridge's reflection is clearly visible in the water.

**ENTRE GARTEMPE
ET VINCOU**

Mairie de PEYRAT DE BELLAC

SOMMAIRE

PAGE 3

Mot du Maire

PAGE 4

Services Municipaux

PAGE 9

Vie locale

PAGE 16

Embellissement du village

PAGE 28

Associations et culture



Directrice de publication : Patricia MARCOUX LESTIEUX -

Tirage : 650 exemplaires sur papier recyclé à l'imprimerie de la Basse Marche

Conception graphique : Comité communication de la commune de Peyrat de Bellac

Nous contacter : mairie@peyratdebellec.fr - 05 55 68 11 08

Mot du Maire

Depuis maintenant presque 5 ans, à travers cet édit, je vous adresse mes vœux de paix, de tolérance et de solidarité. Malheureusement l'actualité est tout autre. L'année 2024 a été marquée une fois de plus par des guerres interminables, plongeant le monde dans l'horreur en sacrifiant des milliers d'innocents. À ce contexte géopolitique préoccupant s'est ajoutée l'élection de Trump à la tête d'une grande puissance mondiale, un dirigeant guidé par son instinct, qui bafoue les principes démocratiques et fait peser une menace sur la sécurité du monde.

Au niveau national, la France a également traversé une période de turbulences dominée par des crises politiques et une instabilité gouvernementale. Qui plus est, la dette publique a franchi un seuil critique, atteignant un niveau inédit suscitant des inquiétudes sur le plan économique, sociale et écologique.

A noter les conséquences sur les collectivités locales si nos partenaires institutionnels venaient à réduire leur soutien.

En cette période d'incertitudes, les communes sont plus que jamais un pôle de stabilité et un point de repère essentiel pour les citoyens. En effet, ce lien de proximité favorise les échanges, permet de mieux répondre à vos attentes et renforce les valeurs de cohésion sociale et de solidarité.

Aussi, nous avons tenu à vous associer aux réflexions communales en recueillant vos avis à travers des sondages, une réunion publique et des rencontres de quartiers.

Cette transparence est précisément ce que nous avons souhaité mettre en avant dans ce bulletin, en partageant avec vous les décisions prises.

Parmi celles-ci, deux sujets majeurs : le développement des énergies renouvelables sur notre territoire et le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes. Ces choix délicats, souvent complexes, ont été sources de débats entre les impératifs écologiques, les aspirations des habitants et les obligations réglementaires qui nous incombent en tant qu'élus.

Dans cette même logique de préservation de notre environnement, nous avons également pris la décision d'éteindre totalement l'éclairage public durant la période estivale.

Enfin, un changement important est également intervenu au sein de notre école avec la modification des rythmes scolaires et le passage à la semaine de 4 jours.

En termes de réalisations, l'année 2024 s'est clôturée par l'aboutissement de deux grands chantiers au sein du stade. Le terrain multi-sport et le bâtiment multi-associatif offrent désormais des espaces dédiés aux activités sportives et de loisirs, tout en favorisant les rencontres familiales et intergénérationnelles.

Pour poursuivre dans cette dynamique, plusieurs projets de réfection de voiries et de réseaux d'assainissement ont été menés ou sont en cours, avec la volonté constante de sécuriser et d'améliorer le cadre de vie. Il en est de même pour notre groupe scolaire qui bénéficie chaque année de nouveaux réaménagements, avec l'amélioration progressive des salles. Nous nous sommes également engagés dans la restructuration du foyer club.

Ces investissements ont été rendus possibles grâce à la gestion rigoureuse de nos finances. Cependant, face aux restrictions budgétaires annoncées au niveau national, la commune fera preuve de prudence en 2025 dans la planification et la mise en œuvre de nouveaux projets.

Je conclus en exprimant mes sincères remerciements aux bénévoles associatifs, au personnel communal et à mes collègues élus. Grâce à leur investissement, leur dynamisme et leur sens du collectif et de l'intérêt général, ils contribuent activement au développement et à la vitalité de Peyrat de Bellac.

A tous les Peyrachons, je me réjouis de vous retrouver prochainement lors de l'inauguration des travaux du foyer club. D'ici là, je vous adresse mes meilleurs sentiments.

Patricia MARCOUX LESTIEUX

SERVICES MUNICIPAUX



Mairie de PEYRAT DE BELLAC
11, rue de la Colline
Du lundi au vendredi :
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le samedi : de 9h à 12h
Tél : 05 55 68 11 08
Courriel : mairie@peyratdebellac.fr
Site internet : www.peyratdebellac.fr

CARTE D'IDENTITE et PASSEPORT

Etablir ou renouveler ces cartes :
Contacter la mairie de Bellac au 05 55 68 10 61
ou Prendre RV en ligne auprès du site de l'ANTS



CONTACTS UTILES

ENEDIS

Dépannage 7/7 et 24/24
09 72 60 50 87

AGUR (Eau)

Service d'urgence 24/24
09 69 39 40 00

ASSAINISSEMENT

Pour toute question :
05 55 69 09 99
assainissement@cchlem.fr
Service d'urgence : 09 69 39 40 00

Maison France services 1 rue Thiers, BELLAC

Accueil

Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h et 14h-17h
Mercredi et vendredi : 9h-12h
05 18 04 00 30
bellac@france-services.gouv.fr

Caisse d'allocations Familiales (CAF)

Mardi : 9h-12h et 13h15-16h15
Fermeture pendant les vacances scolaires
05 18 04 00 30

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Jeudi : 9h-12h sur RV
Vendredi (semaine impaire) : 9h-12h sur RV
Fermeture pendant les vacances scolaires
05 18 04 00 30 ou 36 46

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT)

2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois sur RV
05 18 04 00 30 ou 39 60

Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Mercredi sur RV : 9h-12h30 14h-16h30
05 44 00 04 04

Conciliateur de justice

Sur RV au 05 55 68 10 61 ou 05 18 04 00 30

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF87)

1^{er} vendredi du mois sur RV : 9h-12h
05 55 10 53 10

Maison Des Adolescents (MDA)

Le lundi sur RV : 05 55 12 76 00

Nov habitat 87

Copropriétaires,
Particuliers

Un projet de
rénovation énergétique ?

France Rénov' PERMANENCE Nov habitat 87
à Bellac, 2 place Carnot

le 4^{ème} mardi du mois
de 9h à 12h
Sur rendez-vous

En dehors de ces permanences
05 55 14 88 42
contact@novhabitat87.fr
www.novhabitat87.fr

Portée conjointement par le Conseil Départemental Haute-Vienne et des communautés de communes, la plateforme Nov Habitat 87 est désormais le Guichet unique de l'habitat.

En collaboration avec de nombreux partenaires, Nov habitat vous propose **un accompagnement gratuit** que ce soit en matière **de rénovation énergétique, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou encore de lutte contre l'habitat insalubre et dégradé.**

Vous souhaitez rénover ou améliorer votre logement ?

Ce guichet vous offre :

- **des informations** techniques et juridiques,
- **un accompagnement personnalisé** pour définir vos besoins et structurer votre projet
- **des conseils sur les aides financières** disponibles pour vos travaux.

Mobilité Solidaire Rurale

Qu'est-ce que la Mobilité Solidaire Rurale (MsoR) ?

Basée à Bellac, la MsoR est une association loi 1901 dont l'objectif est de transporter et d'accompagner, à la demande, les personnes sans moyen de locomotion ou en incapacité de se déplacer de manière autonome.

Rendez-vous médical, familial, administratif, courses, vie locale... tout cela est rendu possible grâce aux bénévoles de l'association Mobilité Solidaire Rurale.



Comment s'inscrire et réserver ?

- Inscrivez-vous auprès du service au 06 33 65 17 47

Permanences du lundi au vendredi de 9h à 12h

- Réservez votre transport par téléphone au 06 33 65 17 47, au plus tard 2 jours ouvrés avant le déplacement prévu.
- Le véhicule passe vous chercher et vous ramène à votre domicile

Combien ça coute ?

Participation aux frais

- 0,30 € par kilomètre avec un forfait de base de 3 €
- 0,10 € par kilomètre pour les bénéficiaires d'un minima social



Devenez Chauffeur Bénévole

Quand vous le souhaitez

- Je conduis en fonction de mes disponibilités
- J'aide les personnes isolées à accéder à des services essentiels.
- Je crée du lien social
- Je fais des rencontres enrichissantes
- Je reçois des indemnités pour les kilomètres parcourus

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Qu'est ce que le budget primitif d'une collectivité ?

Le budget primitif est un document comptable qui détaille **les ressources et les charges prévues** pour l'année à venir, en veillant à leur équilibre. Il doit traduire de manière concrète les orientations politiques définies par l'équipe municipale.

Il se présente en deux parties, une **section de fonctionnement** et une **section d'investissement**.

Les Orientations budgétaires 2024 pour le budget principal.

En fonctionnement :

Les charges courantes d'une collectivité regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services (Frais d'énergie, d'entretien, de maintenance, assurances, les charges de personnel)

- De manière générale, les charges à caractère général de la commune sont restées assez stables, à l'exception des dépenses liées aux réparations de voirie. Nous avons fait le choix de renforcer cette ligne budgétaire.
- En revanche, nous avons prévu une augmentation des charges de personnel afin d'anticiper le remplacement des agents en arrêt.

Les principales sources de revenus de la commune proviennent des recettes fiscales ainsi que des dotations de l'État. S'y ajoutent également les loyers perçus, les produits du service de la cantine ...

- Depuis 2020, les dotations de l'Etat augmentent légèrement avec une hausse moyenne de 2 % par an.
- Les ressources fiscales ont également progressé en raison de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 4,5 % en 2024.

En raison de cette augmentation conséquente liée à l'inflation, la commune a choisi de conserver ses propres taux de fiscalité directe.

| | |
|---|----------------|
| Taxe foncière sur bâti | 34,93 % |
| Taxe foncière sur non bâti | 55,88 % |
| Taxe habitation (résidences secondaires) | 11,97 % |

Le calcul des montants des taxes foncières bâties (TFB) et non bâties (TFNB) s'appuie sur les valeurs locatives cadastrales des biens.

Elles sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation (IPCH) publié par l'INSEE..

En investissement :

La section d'investissement reflète les projets que l'équipe municipale s'est fixée pour l'année.

Conformément à ses engagements, le conseil municipal a fait le choix de donner les moyens financiers dans les réalisations suivantes :

- La fin des aménagements au Pont de Beissat.
- La construction du bâtiment multi-associatif
- La rénovation énergétique du foyer club et le réaménagement du hall d'entrée
- L'achat éventuel d'immeuble ou de terrains nus
- L'achat d'équipements et de mobiliers pour l'école et les bâtiments communaux

Ces dépenses sont couvertes par des subventions (Etat, Région, Département ...), le FCTVA, le recours éventuel à l'emprunt.

FONCTIONNEMENT : 1 058 420 €

| DEPENSES PRINCIPALES | |
|-----------------------------------|-----------|
| Energie, Electricité | 70 000 € |
| Maintenance | 28 000 € |
| Réparations voiries, réseaux | 149 000 € |
| Entretien et réparation bâtiments | 30 000 € |
| Fournitures équipements | 33 000 € |
| Alimentation (cantine ...) | 36 000 € |
| Rémunération des personnels | 275 000 € |
| Charges sur rémunération | 136 850 € |
| Indemnités de fonction | 57 000 € |
| Service incendie SDIS | 23 000 € |
| Fête, cérémonie, colis des aînés | 22 000 € |

| RECETTES PRINCIPALES | |
|------------------------|-----------|
| Impôts directes locaux | 434 887 € |
| Dotations de l'état | 334 000 € |
| Revenus des immeubles | 42 000 € |
| Excédent n-1 reporté | 107 033 € |

Encours de la dette au 31/12/2024
28 € /par habitant

Très inférieur aux autres communes de même strate démographique (587 €)

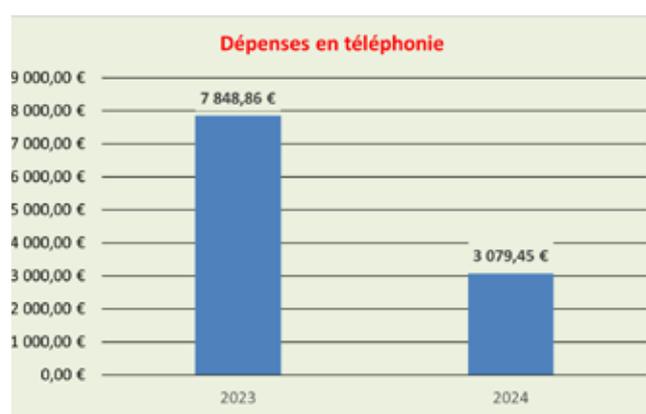
INVESTISSEMENTS : 1 200 850 €

| DEPENSES PRINCIPALES | |
|---|-----------|
| Reste à Réaliser (RAR) Pont de Beissat, bâtiment stade ... | 516 650 € |
| Restructuration foyer club | 316 000 € |
| Immeuble de rapport (achat envisagé) | 85 000 € |
| Autres bâtiments publics (achat) | 55 000 € |
| Eclairage public | 35 000 € |
| Achat terrain nu | 20 000 € |
| Achat de mobilier | 20 000 € |
| Achat matériel roulant ou technique | 30 000 € |
| Autres achats (équipements divers) | 66 000 € |
| Emprunts et dettes | 39 200 € |

| RECETTES PRINCIPALES | |
|---|-----------|
| Affectation de la section de fonctionnement | 157 123 € |
| Restes à réaliser (subventions) | 183 980 € |
| Subventions (Etat, Département, ...) | 218 885 € |
| FCTVA | 36 900 € |
| Emprunt (éventuel) | 104 565 € |
| Excédent n-1 reportée | 488 396 € |

FCTVA : compensation par l'Etat d'une partie de la TVA payée par les collectivités sur leurs investissements.

Maitrise des dépenses publiques : deux exemples de source d'économie



ÉTAT CIVIL 2024

ILS SONT NÉS CETTE ANNÉE

| | |
|-----------------|------------------------------|
| Le 03 juillet | Emrys MONTAGNE |
| Le 12 septembre | Adonis, Serge, René CHAUMEIL |
| Le 07 septembre | Mahé DINCQ |
| Le 28 septembre | Djeyden RENARD |
| Le 10 octobre | Pharell, Ismaël RAYNAUD |
| Le 20 octobre | Alessio DUFAY |
| Le 31 décembre | Nahelina BARIAT |

ILS SE SONT MARIÉS CETTE ANNÉE

| | |
|---------------|--|
| Le 29 juin | Cédric, Guy, Albert JOYEUX et Léa, Marion LACHAUME |
| Le 10 août | Vincent, Benoît LABARDE et Julie, Marie SAVIGNAT |
| Le 05 octobre | Jean-François LOUSTAUNAU et Sandrine, Nathalie PROUPIN |

ILS NOUS ONT QUITTÉS CETTE ANNÉE

| | |
|-----------------|--|
| Le 25 janvier | André, Yves GRENIER |
| Le 06 avril | Roger, Charles PROPIN |
| Le 09 avril | Ginette, Raymonde BICHAUD veuve MARTIN |
| Le 03 mai | Odette, Louise RELIER veuve PUYGRENIER |
| Le 17 juillet | Marie-Louise ROUMILHAC veuve LAVERGNE |
| Le 02 septembre | Denise, Yvette ROCHE veuve PERROT |
| Le 05 septembre | Roland, Roger, Lucien GRELIER |
| Le 22 novembre | Robert, Paul BARBONNAIS |

Cérémonies commémoratives du 8 Mai et du 11 Novembre :

Alors que la guerre refait surface en Europe et que certains remettent en cause les principes fondamentaux de l'ordre et du droit international, ces commémorations sont l'occasion de réaffirmer notre attachement aux valeurs de paix et de liberté, pour lesquelles tant ont sacrifié leur vie.

Bien plus qu'un simple hommage, ces cérémonies nous rappellent la nécessité du respect des valeurs démocratiques et de la lutte contre l'intolérance. **Se souvenir, c'est aussi agir pour nos jeunes générations** pour leur construire un monde plus juste et solidaire.

Parce que le fascisme et le racisme sévissent toujours, parce que des vies sont encore fauchées au nom d'idéologies extrémistes



2024 : année du 80ème anniversaire de la Libération de la France.

Rappelons-nous que cette Libération a été le fruit de la **mobilisation massive de nombreuses armées alliées**, regroupant des soldats de diverses nationalités et origines.

Parmi eux, de nombreux combattants venus des colonies africaines (**Algérie, Maroc, Sénégal ...**) ont affronté des batailles très dures et ont été parfois massacrés par idéologie raciste.

Honorons également la **Résistance**, et les **Maquisards** particulièrement actifs sur notre territoire, dont le rôle fut déterminant à travers leurs actions de sabotage.

VIE LOCALE

MOT DE LA DIRECTRICE

L'année écoulée a été une année riche en projets et en réalisations pour notre école. Grâce à l'implication de tous – élèves, parents, personnels communaux et enseignants – nous avons pu continuer à faire vivre l'école pour offrir à tous un environnement épanouissant et stimulant.

L'école a su rester un lieu de convivialité, d'entraide et d'apprentissage, avec un grand nombre d'initiatives qui ont marqué cette année scolaire. **Parmi les projets marquants de l'école, citons les visites à la médiathèque de Bellac, les séances au cinéma le Lux de Bellac, la participation aux projets Haie'colier et Créacity, la visite à Villefavard ou encore le séjour en classe découverte au lac de St-Pardoux.** Ces actions ont permis aux élèves de développer leurs compétences tout en s'ouvrant sur des nouveaux horizons.

Outre les actions pédagogiques menées par les personnels de l'école, les élèves ont bénéficié de l'engagement de la mairie qui a été présente tout au long de l'année pour soutenir la mise en place des projets de l'équipe pédagogique et œuvrer pour l'amélioration des locaux. Nous pouvons également noter **l'investissement de l'amicale des parents d'élèves** qui a permis de vivre des moments importants qui constitueront un socle dans la formation de ces citoyens en devenir.

Cet engagement de tous pour la réussite et l'épanouissement de chaque élève a été particulièrement souligné lors de l'évaluation de l'école en janvier dernier.

Merci à tous pour votre soutien constant et votre collaboration. C'est grâce à vous que l'école continue de grandir et d'évoluer.

En ce début d'année, tous les membres de l'équipe de l'école des Deux Tilleuls s'associent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2025

PERISCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire 2024 un nouvel atelier vient d'arriver « Temps découverte ». Ce dispositif a vu le jour suite au changement de rythme scolaire. (4 jours)

Il est proposé sur l'école de Peyrat de Bellac les lundis de 16 h 45 à 17 h 45. Ce temps a pour objectif de faire découvrir de nouvelles activités aux enfants. Ces dernières changent à chaque période (de vacances à vacances). Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre la Mairie et la CCHLEM, pour le côté financement des ateliers, il y a une participation de la Mairie, des parents et de la Communauté de Communes. Depuis la rentrée les enfants ont pu pratiquer des jeux collectifs et de coopération, des petites activités manuelles autour de Noël. L'étroite collaboration avec le corps enseignant et la municipalité permet un épanouissement total des enfants.

Curieux de venir découvrir les activités ? Il n'est pas trop tard ! N'hésitez pas à contacter Le service jeunesse. En parallèle des temps découverte le service jeunesse de la Communauté de Communes de Haut Limousin en Marche propose de nombreuses actions, tels que : des accueils de loisirs (pour les 3 à 12 ans mais aussi pour les ados) à chaque période de vacances sur le site de Charles Silvestre à Bellac, des nuitées, des séjours. Les activités varient en fonction du thème des vacances, dans le but de faire découvrir un maximum de choses aux enfants.

Pour plus de renseignements veuillez contacter l'un des deux responsables du service Jeunesse :

Claire NARBONNE au 06.82.61.78.88 ou par mail : cnarbonne@cchlem.fr

Alexandre Boiroux au 06.89.39.27.22 ou par mail : aboiroux@cchlem.fr

LE GROUPE SCOLAIRE

Du changement dans les rythmes scolaires

Tous les trois ans, l'inspection académique sollicite la collectivité sur son choix concernant l'organisation et les horaires scolaires. Jusqu'à présent, notre école suivait le cadre général de neuf demi-journées, incluant le mercredi matin.

Il est à noter que ce choix d'organisation influence le fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), organisés chaque lundi soir après la classe par la CCHLeM. En effet, ces TAP, incluant les animateurs et le matériel, sont en grande partie financés par une aide de l'État, **le Fonds de soutien**, tandis que le reste est pris en charge par la CCHLeM. Cette participation couvre également le transport des enfants entre l'école et les centres de loisirs le mercredi midi. Cependant, les dernières lois de finances successives annoncent la suppression de ce fonds à chaque rentrée puis son maintien mais sans en préciser le montant.

Face à cette incertitude, la CCHLeM a décidé de ne plus financer les TAP pour les écoles fonctionnant sur 4,5 jours à compter de la rentrée 2025, ainsi que la navette du mercredi.

À l'initiative de la directrice de l'école et du maire, une réunion d'information a été organisée à l'attention des parents et de leurs représentants, suivie d'un sondage pour recueillir leur avis sur l'organisation du temps scolaire.

Les résultats ont révélé une préférence, bien que légère, pour un passage à la semaine de quatre jours. **Suite à cette consultation et après avis du conseil d'école, la municipalité a décidé d'adopter ce nouveau rythme, soit huit demi-journées, à partir de la rentrée scolaire 2024.**

Départ à la retraite de Thérèse

Après 30 ans de service, notre cuisinière, Thérèse COLIN, a rangé son tablier pour profiter d'une retraite bien méritée. Durant toutes ces années, **Thérèse a été une figure incontournable de notre école, garantissant chaque jour le bon fonctionnement du service.**

Le travail en cuisine est exigeant et Thérèse n'a pas ménagé ses efforts. Gérer les commandes, préparer les repas, assurer la plonge, le ménage, elle était sur tous les fronts, depuis très tôt le matin jusqu'en fin de journée en écourtant parfois son temps de pause. Toujours en mouvement, à droite et à gauche pour que tout soit prêt dans les temps.

Mais la restauration scolaire ne doit pas seulement nourrir, elle doit bien nourrir ce que Thérèse a toujours su faire. Elle a défendu une **cuisine traditionnelle** sans recours aux produits transformés offrant ainsi aux enfants des repas préparés sur place avec la qualité du fait maison. Avec le temps, les exigences ont évolué : méthode HACCP, traçabilité des aliments, équilibre des menus et plus récemment la Loi Egalim qui impose des produits durables et bio. Il a fallu s'ouvrir à d'autres produits, d'autres fournisseurs plus locaux. Ces évolutions ont bousculé les habitudes de Thérèse et elle a su s'adapter.

Le 20 décembre dernier, nous nous sommes réunis autour du verre de l'amitié pour lui exprimer toute notre gratitude pour ces années de dévouement et son engagement sans faille envers les enfants.

Au nom du conseil municipal, du personnel, des enseignants, des parents, des enfants, nous lui souhaitons une retraite pleine de bonheur, de sérénité, de repos et, bien sûr, de bons petits plats !



La cantine et la garderie

La qualité et la composition des repas à la cantine demeurent toujours au cœur de nos préoccupations. Nous veillons attentivement au choix des aliments en privilégiant la proximité géographique. Aujourd'hui, la quasi-totalité des viandes proposées provient d'élevages locaux. **Concernant les produits bio, ils ont représenté 17% de nos achats en 2024** (11% en 2023) mais nous restons très vigilants sur leur origine et leur provenance. Soucieuse de rendre les repas accessibles à tous, la commune maintient **la tarification sociale avec 3 tarifs de 1 €, 1,80 € et 2,60 €, appliqués selon le quotient familial (QF).**

MOT DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Chers habitants du canton,

Depuis nos bancs du Conseil départemental nous avons pressenti les difficultés à venir, mais tout s'accélère dangereusement !

Si la situation géopolitique internationale est préoccupante, le statut économique et financier de notre pays l'est tout autant !

Vos collectivités, communes et communautés de communes, départements et régions sont vos interlocuteurs de proximité et assurent en tout point de nos territoires l'équilibre des derniers services publics, la sauvegarde de l'économie locale et le soutien à l'investissement notamment en matière de transition écologique.

Au regard du projet de loi de finances 2025, le Conseil départemental de la Haute Vienne, auquel le Gouvernement a supprimé ces dernières années la quasi-totalité de ses possibilités de ressources fiscales, devrait en plus voler au secours de Bercy avec plusieurs dizaines de millions !

Déjà fragilisés depuis quelques années par des dépenses sociales qui explosent, les Départements sont visés par le remboursement d'une dette qui n'est pas de leur responsabilité. Cette décision conduirait à diminuer les moyens alloués à nos pompiers, à nos collèges, à la réfection des routes du département. Seraient également impactées toutes les politiques d'accompagnement du département vers les Ehpad, les personnes vulnérables et handicapées, la petite enfance, les associations et les communes au travers des subventions

Profondément attachés à ce partenariat territorial avec les collectivités et à nos missions de solidarité, nous restons à votre écoute lors de nos différentes permanences sur le territoire (*).

En cette année nouvelle, gageons que l'on retrouve à tous les niveaux un peu de logique et de respect de notre ruralité déjà bien fragile.

Patricia MARCOUX-LESTIEUX et Stéphane VEYRIRAS,

Conseillers départementaux du canton de Bellac

(*) Nos jours de permanence sont habituellement le 1er de chaque mois à BELLAC, le 8 de chaque mois à COMPREIGNAC, le second lundi du mois à MÉZIÈRES, le 24 de chaque mois à NANTIAT et le 28 de chaque mois soit BLOND, soit CIEUX (parution dans la presse locale).



AU FIL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Ces quelques pages vous proposent un tour d'horizon des principales décisions prises lors des conseils municipaux de 2024.

13 février 2024

- « **Savoir nager** » dès le plus jeune âge est une des priorités des programmes scolaires pour prévenir des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans. La municipalité a décidé d'apporter sa contribution dans l'acquisition de l'aisance aquatique des élèves du CP au CM2 en prenant en charge les frais d'entrée ainsi que les coûts de transport à la piscine de Saint Pardoux pour 9 séances de natation.

- **Le nettoyage et le dégraissage des hottes** installées dans les cuisines des bâtiments communaux, jusqu'alors réalisés par les agents, sont désormais confiés à une entreprise agréée, qui prendra également en charge l'entretien des conduits d'évacuation pour des raisons de sécurité.

- Concernant le projet d'un **parc éolien «les boucles du Vincou** », c'est à une très faible majorité que le conseil municipal s'est prononcé favorablement à son implantation à l'issue de l'enquête publique. Un article est consacré à ce sujet en page 24 de ce bulletin.

22 février 2024

- Chaque collectivité territoriale peut verser aux agents un **Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**. Sont appréciés l'engagement professionnel et l'investissement personnel de l'agent dans la détermination de son montant. Les élus ont souligné le caractère très subjectif des critères d'attribution et les disparités entre communes et agents. Jusqu'à présent le CIA était réservé aux seuls agents titulaires, le conseil municipal a décidé de **l'étendre aux agents contractuels**.

- Pour chaque enfant domicilié sur la commune et inscrit pour **un séjour scolaire ou en centre de vacances**, la participation de la collectivité au financement de ce séjour est **portée à 10 €/jour et par enfant** au lieu de 7 €.

20 mars 2024

- Passage du temps scolaire à 4 jours (page 10)
- Désignation des zones d'accélération des énergies renouvelables (page 23)

- Dans un souci de sobriété énergétique et de préservation de l'environnement, la municipalité décide de réaliser des coupures nocturnes sur l'éclairage public.

Du 1er juin au 31 août : extinction totale

Reste de l'année : extinction de 23h à 6h30

- Comme chaque année, des subventions sont allouées aux associations pour soutenir leurs activités et saluer leur contribution active à la vitalité de la commune. Les besoins, la situation financière et les projets des associations ont été pris en compte dans la répartition ci-dessous.

| Associations sportives | |
|-------------------------------------|------|
| USP | 1000 |
| Shogun Karaté | 600 |
| Vélo Nature | 250 |
| Gymnastique volontaire Peyrat Forme | 350 |
| Destination Pilates | 150 |
| La Boule Peyrachonne | 500 |
| Haut Galop Limousin | 200 |
| Associations de loisirs | |
| Art'Abesque | 200 |
| Les Amis d'Alsace | 200 |
| Comité des Fêtes | 200 |
| Club Charles Sylvestre | 200 |
| Associations scolaires | |
| Amicale de l'école des 2 Tilleuls | 300 |
| Union départementale des DDEN | 50 |
| Chasse - pêche | |
| AAPPMA (section pêche de Bellac) | 300 |
| ACCA de Peyrat de Bellac | 450 |
| Associations caritatives | |
| Les Restaurants du Cœur | 100 |
| Secours Populaire Français | 100 |
| FNATH | 100 |
| Planning Familiale Haute vienne | 50 |
| Association AFSEP | 50 |
| Pupilles de l'enseignement public | 50 |
| Associations Autres | |
| Les conciliateurs de justice | 100 |

| | |
|---------------------------------------|-----|
| ANACR | 100 |
| Anciens exploitants agricoles | 50 |
| Association IELES | 50 |
| France Victimes 87 | 50 |
| GVA Groupement vulgarisation agricole | 50 |
| Chiens Guides d'Aveugles | 50 |
| Événementiel | |
| ACAF (Course Cycliste féminine) | 500 |

Achat d'une piste graphique à la garderie de l'école



10 avril 2024

- Vote des taux des taxes locales
- Présentation et vote du **budget 2024** (page 6)

30 mai 2024

- La collectivité a décidé **de la mise à jour de son zonage d'assainissement** suite à des dysfonctionnements constatés sur le réseau et à des raccordements en dehors de la zone réglementée, par le passé (Dossier en page 16)

- Pour poursuivre dans notre démarche **d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux**, une convention a été établie avec le service ESP87 du SEHV (Syndicat Energie Haute Vienne) pour **la réalisation d'un diagnostic et d'une première étude énergétique sur le groupe scolaire**. Cet accompagnement comprend l'identification des points critiques des bâtiments de l'école et la proposition de différentes actions visant à **améliorer leur performance énergétique**.

Cette prestation est financée à 80% par le SEHV.

- La propriétaire du **salon de coiffure rue de la colline** a fait part de son choix de vendre son immeuble commercial. Dans l'objectif de maintenir un commerce de proximité, **le conseil municipal a proposé d'en faire l'acquisition** et après expertise de la valeur du bien par deux agences immobilières, a accepté le prix de vente de 70 000 €.

- Dans un décret paru en octobre 2023, les collectivités territoriales peuvent décider de la mise en œuvre ou non **d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics**. L'objectif de cette mesure salariale étant de soutenir les agents publics les plus impactés par l'inflation, son montant forfaitaire est déterminé selon leur niveau de rémunération sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. **Le conseil municipal a validé l'instauration de cette prime** pour le personnel communal.

- Achat de 10 tables et 20 bancs brasserie en pin à disposition des associations.



19 août 2024

- Dans le cadre de son projet **de revitalisation et d'aménagement du centre-bourg**, la commune a choisi de s'entourer des compétences d'un conseiller en urbanisme et paysager et de conventionner avec le CAUE 87 (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour cette mission d'accompagnement.

- Le 24 juin 2024, la CCHLeM a dû procéder à la mise à jour de ses statuts consécutivement à un décret portant obligations aux communautés de communes de prendre les **compétences assainissement et eau avant le 1er janvier 2026**. Concernant la compétence assainissement, celle-ci sera transférée au 1er janvier 2025. Cette procédure ne peut être entérinée qu'après validation par les communes, validation que notre collectivité a approuvée à une faible majorité (Page 18)

- Au sujet des travaux de **restructuration du réseau d'assainissement** retenus en séance du 20 septembre 2023, la municipalité a décidé de confier à l'entreprise SOTEC, les opérations à Sissac et la réalisation de la nouvelle station à Noussat, et de confier à l'entreprise SADE, la réfection du réseau Avenue du stade en privilégiant des canalisations en grès.

- En 2023, la commune de Bellac a instauré une tarification différenciée **des frais d'inscription à l'école de musique** pour les résidents hors de son territoire.

Face à la hausse très significative des coûts pour les jeunes de notre commune, le conseil municipal a décidé de mettre en place une participation financière. **Cette mesure a été reconduite cette année, avec des aides variant de 30 € à 100 €, en fonction de l'activité choisie.**

- Réaménagement de la salle du conseil avec du mobilier plus adapté aux réunions.



25 septembre 2024

- Dans le hameau du Verger, une propriété privée est traversée par un **chemin communal** non entretenu depuis de très nombreuses années, rendant son accès impraticable à l'une de ses extrémités. Constatant cette situation, **la commune a décidé de procéder à sa désaffectation et de le retrocéder au propriétaire** des parcelles adjacentes. A cet effet, une enquête publique sera prochainement lancée.

- **Présentation et validation des projets d'investissements pour 2025 :**

- **Extension du colombarium**
- **Réfection de plusieurs voiries.**

Allée Saint Maixent : pose de caniveaux et reprise de la couche de roulement

Route du Repaire : reprofilage et réfection de la chaussée.

- Dans le cadre des travaux au foyer club, il y a obligation de **réviser le Système Sécurité Incendie (SSI)** pour s'assurer de sa conformité. Cette mission a été confiée à la société INGEPOL pour 3 500 € HT.

21 octobre 2024

- Avant la création de la communauté de communes, c'est la collectivité qui percevait la fiscalité professionnelle. Aujourd'hui, la CCHLeM se substitue à la commune pour la perception de cette fiscalité économique qu'elle reverse à la commune par le mécanisme de **l'attribution de Compensation (AC)**.

Le montant de l'AC est révisé et diminué à chaque nouvelle prise de compétences de la CCHLeM. Avec le transfert de la compétence assainissement vers l'échelon intercommunal, et au vu des investissements prioritaires à réaliser, le montant de l'AC versée par la CCHLeM à notre commune est estimé à 8 637 € en 2025 contre 27 251 € l'année précédente.

Décision approuvée par le conseil municipal.

- La communauté de communes propose aux écoles de son territoire **la mise en place d'ateliers d'activités sur le temps de la pause méridienne ou après la classe**. Ces ateliers sont cofinancés par la CCHLeM, la commune et les familles des enfants inscrits. Notre assemblée a établi une convention de partenariat avec la CCHLeM pour l'encadrement de ces séances avec une participation à hauteur de 280 € par an et par atelier.

- **Restructuration du foyer club : suite au retour de l'appel d'offres**, de son analyse et des notes attribuées, la collectivité a retenu les entreprises pour ce marché de travaux.

Lot 1 : Platerie, Peinture, Plafonds -> Ets LECOMTE

Lot 2 : Revêtements céramiques -> SAS SIGLIANO

Lot 3 : Plomberie, sanitaire -> Ets MACIEJOWSKY

Lot 4 : Chauffage, ventilation -> Ets MACIEJOWSKY

Lot 5 : Electricité -> Ets BEAUCHENE

- Le conseil municipal a adopté **une motion contre les émanations nauséabondes générées par le centre d'enfouissement ALVEOL**.

4 décembre 2024

- Dans le but d'améliorer la protection sociale des agents, plusieurs décrets ont fait évoluer le volet Prévoyance. Cette complémentaire santé permet aux agents de compenser la perte de salaire en cas de placement en congés pour raisons de santé. A compter du 1er janvier 2025, **les employeurs territoriaux ont obligation de participer au financement de la protection Prévoyance** (7 € minimum par mois et par agent) à la condition que le contrat soit labellisé. La collectivité peut également adhérer à un contrat collectif et en faire bénéficier les agents qui le souhaitent.

Le conseil municipal s'est accordé pour une adhésion au contrat collectif proposé par le centre de gestion et a fixé **la participation de la collectivité à 20 € par agent et par mois**.

- Dans le but de favoriser un parcours scolaire plus serein pour les enfants, la municipalité prévoit de mettre en place, à partir du 1er janvier 2025, **un dispositif d'accompagnement aux devoirs** deux soirs par semaine. Les familles seront prochainement informées de ce nouveau service destiné aux élèves du CP au CM2.

- Une **subvention exceptionnelle** a été allouée au Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) pour une aide aux populations au sud de l'Espagne, touchées par les inondations fin octobre.

- **Soutien à la motion de l'association des maires et élus de la Haute-Vienne** dénonçant les mesures imposées aux collectivités dans le Projet de Loi de finances 2025 qui risquent de mettre en péril leurs capacités d'investissement.

- **Soutien à la motion de l'association Urgence POLT** dénonçant la dégradation de circulation des trains sur ce parcours Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et demandant une amélioration de la ligne respectueuse des usagers.

Achat de livres pour les enfants de l'école



Goûter de Noël des enfants



MOT DE L'OPPOSITION

Encore une compétence perdue pour les municipalités ! En effet, la compétence assainissement de notre commune est transférée à la CCHLeM depuis le 1er janvier 2025. Ce qui amène à se poser quelques questions au niveau financier, au niveau de la représentativité des communes dans la prise de décision pour identifier les travaux à réaliser par exemple.

Que dire de la modification du schéma de collecte des déchets ménagers à l'initiative de la CCHLeM ? Le système de collecte ne se fera plus en porte à porte mais en point d'apport volontaire, à partir de juillet 2025. Nous espérons avoir plus d'informations de la commune ou de la CCHLeM concernant ces nouvelles dispositions ainsi que sur les tarifs.

Compte tenu du contexte politique national inédit et des ponctions qui pourraient être infligées aux collectivités, il faudra rester attentif concernant l'élaboration du budget 2025. Nous appelons donc à la vigilance car même si la commune est « riche » comme on l'entend souvent dire, les engagements de travaux qui sont pris, qui coûtent chers pourraient demander encore plus de prudence dans la conception du budget 2025.

Nous resterons pleinement engagés à défendre vos intérêts et à proposer des alternatives constructives pour l'avenir de notre commune.

Martine FREDAGUE-POUPON, J. Louis CONTE, Elisabeth BARLOT

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

DOSSIER ASSAINISSEMENT

Zonage d'assainissement des eaux usées

C'est quoi ?

La Loi sur l'Eau, du 3 janvier 1992, en introduisant la notion de préservation du milieu naturel, confère aux collectivités la responsabilité de la gestion de l'assainissement et les oblige à établir un zonage d'assainissement.

Ce document, élaboré au niveau communal ou intercommunal, détermine le mode d'assainissement applicable à chaque zone, qu'elle soit bâtie ou non bâtie. **Il identifie ainsi les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif.**

Ce zonage est une obligation légale qui vise également à garantir une gestion efficace des eaux usées, en tenant compte des contraintes environnementales et en assurant la cohérence avec les documents d'urbanisme. Il joue aussi un rôle important lors de la réhabilitation des installations d'assainissement, en permettant de définir les solutions techniques les plus adaptées pour chaque zone.

Par ailleurs, la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif devient opposable, après enquête publique et après avoir été approuvée par le conseil municipal

Pourquoi une révision du zonage ?

Notre commune dispose de cinq stations d'épuration (STEP) desservant le bourg, le secteur « route de Sissac », et les villages de « La Ribière », « Sissac-Chez Giraud » et « Noussat ».

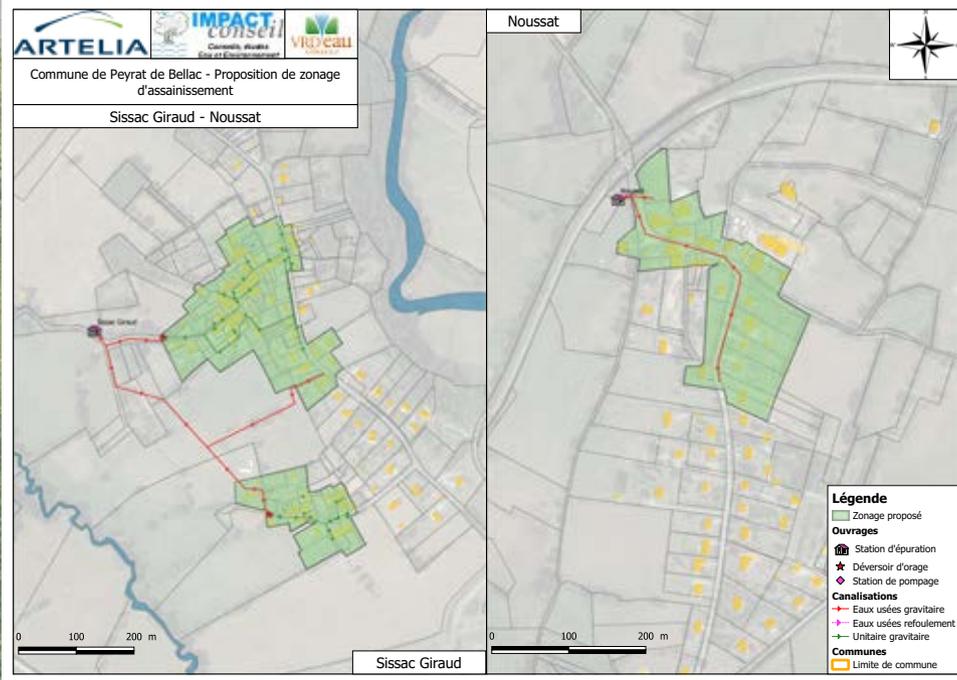
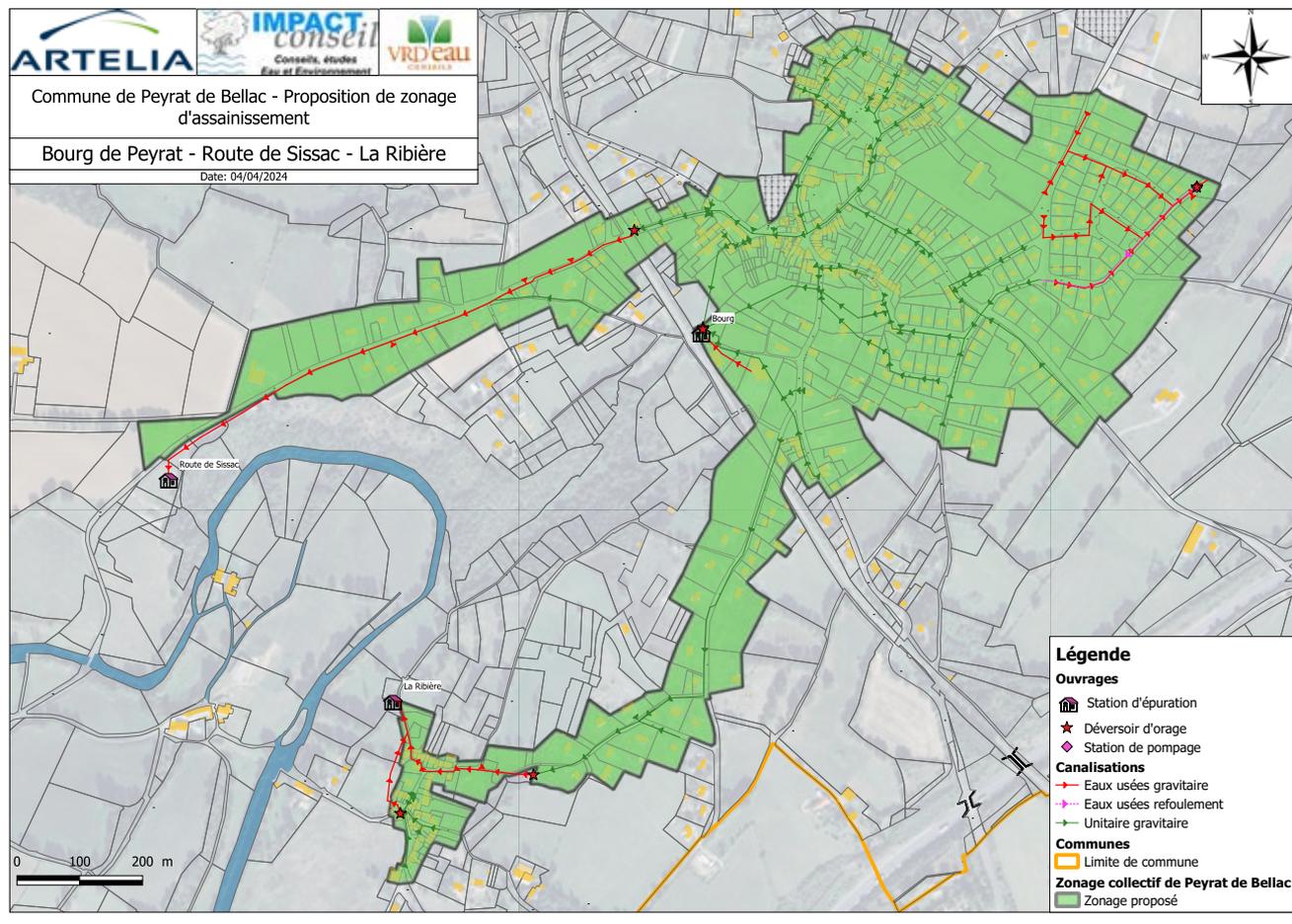
En prévision du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes du Haut Limousin en Marche (CCHLeM), cette dernière a fait réaliser une étude diagnostic par le cabinet ARTELIA de l'ensemble des ouvrages d'assainissement collectif sur son territoire.

Comme mentionné dans le précédent bulletin, la station de Noussat se trouve dans un état de dégradation avancé et présente un dimensionnement insuffisant. Depuis sa mise en service en 2002, **de nombreux foyers ont été raccordés en dehors du zonage initialement prévu, qui ne couvrait que la partie basse du village.** La réhabilitation de cette STEP s'avère donc indispensable.

De plus, des inspections de terrain menées sur la partie sud du village de Sissac et dans le bourg, ont révélé **des dysfonctionnements du système d'assainissement sur 3 habitations en non collectif.** Suite aux conclusions de l'étude et de l'enquête publique, il a été recommandé de les raccorder au réseau collectif.

Ces constats ont rendu nécessaire une actualisation du périmètre du zonage afin d'adapter au mieux les futurs équipements. **Il faut aussi rappeler que l'éligibilité aux aides dépend également des priorités définies par les financeurs (Agence de l'eau, État, Département) et du respect des normes en matière de gestion des eaux usées. Ainsi, le zonage d'assainissement est un élément essentiel pour orienter ses projets et maximiser les financements disponibles**

Plans du nouveau zonage par secteur



Gestion de l'assainissement

Depuis le 1er janvier 2025, la gestion de l'assainissement a été transférée à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLeM). Ce transfert, imposé par la loi NOTRe, vise à garantir que l'exploitation des systèmes d'assainissement respecte pleinement les normes en vigueur. Cette évolution permettra d'améliorer le traitement des eaux usées sur notre territoire, réduisant ainsi l'impact des rejets et contribuant à la protection des ressources en eau et de l'environnement.



A partir de cette date, toutes vos démarches devront être adressées au service assainissement de la CCHLeM. Cela comprend :

- **Les demandes de raccordement**
- **Les diagnostics lors de la vente d'un bien immobilier**
- **Les interventions sur le réseau** (notamment en cas de bouchage)

Pour assurer l'exploitation, l'entretien et la maintenance des systèmes d'assainissement collectif, la CCHLeM a signé des contrats avec des prestataires spécialisés, garantissant ainsi un service de qualité sur tout le territoire. Sur notre secteur, c'est l'entreprise AGUR qui a été retenue pour l'exploitation du service.

En outre, les études préalables au transfert de compétence ainsi que le schéma directeur d'assainissement collectif ont permis de définir **un programme de travaux prioritaires, estimé à 186 145 € pour notre collectivité après déduction des subventions**. Cet investissement sera pris en charge par la commune et réparti sur une période de 10 ans, soit 18 614 € par an, montant qui sera déduit des attributions de compensation versées par la CCHLeM à notre collectivité.

Tarification aux usagers du service assainissement collectif

Dans le cadre de ce transfert de compétence, le financement du service doit être assuré par les redevances perçues auprès des usagers. Ainsi, les recettes générées devant en couvrir les dépenses, aucune subvention du budget général de la CCHLeM ne doit abonder ce service.

En outre, la CCHLeM se doit d'instaurer une tarification unique du service "Assainissement collectif" sur tout son territoire. L'harmonisation des différents tarifs s'étalera progressivement sur une période 10 ans dont voici le détail applicable pour notre commune

| | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | 2035 |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Part fixe en € HT/an | 55,83 | 56,67 | 57,50 | 58,33 | 59,17 | 60,00 | 64,00 | 68,00 | 72,00 | 76,00 | 80,00 |
| Part variable en € HT/m3 | 1,83 | 1,96 | 2,10 | 2,23 | 2,37 | 2,50 | 2,70 | 2,71 | 3,11 | 3,32 | 3,52 |

Assainissement non collectif (ANC)

Concernant les installations d'assainissement autonomes, des contrôles seront réalisés par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui seront suivis d'un rapport dans lequel seront consignées les obligations réglementaires du propriétaire.

Contact : assainissement@cchlem.fr

| TARIFS ANC | |
|---|-----------------|
| PRESTATIONS | PRIX TTC |
| Contrôles des installations neuves ou réhabilitées | 286,00 € |
| <i>Stade conception</i> | 143,00 € |
| <i>Stade réalisation</i> | 143,00€ |
| Controles installations existantes | |
| Contrôle initial | 132,00 € |
| Contrôle du bon fonctionnement | 132,00 € |
| Contrôle dans le cadre d'une vente | 198,00 € |
| Pénalités vc c | |
| Frais de déplacement sans contrôle (absence injustifiée) | 77,00 € |
| Pénalité en cas de refus explicite ou absences répétées | 400% |

DOSSIER TRAVAUX 2024

Batiment Multi-Associatif : fin des travaux



Après plus d'un an de travaux, le bâtiment multi-associatif situé au sein du stade a enfin ouvert ses portes. Doté de divers espaces et de locaux de stockage, cet aménagement répond de manière efficace aux besoins des associations, des clubs sportifs et de notre école.

Soucieuse d'optimiser l'utilisation des infrastructures communales, la collectivité a toujours eu à cœur de les adapter aux activités locales. Or, dans l'enceinte du stade, aucune salle d'accueil ou de réception n'existait pour les clubs sportifs et l'association de chasse ne disposait d'aucun lieu de rassemblement. De plus, de nombreux événements festifs ont lieu à proximité renforçant la nécessité d'un tel aménagement.

C'est à l'issue de nombreux échanges avec l'ensemble de ces acteurs locaux qu'est née l'idée de construire ce bâtiment multi-associatif.

Ce choix s'est également imposé au regard de la richesse du tissu associatif sur la commune et du rôle essentiel qu'il joue en matière de cohésion sociale et d'échanges intergénérationnels. Par leur engagement et leurs activités, les associations contribuent activement à rompre l'isolement et à améliorer le quotidien de chacun.

D'une superficie de 196 m², le bâtiment comprend :

- une salle de réunion, de réception ou d'activités
- une cuisine équipée (fourneau, lave-vaisselle, armoire froide)
- un espace buvette
- une salle de préparation
- 6 box de rangements



Son architecture en « L » le rend particulièrement fonctionnel et lumineux.



Sur un plan financier, cette opération s'est clôturée à 430 465,50 € HT. Un investissement conséquent à l'échelle de notre collectivité, rendu possible grâce au soutien de précieux partenaires, que nous remercions chaleureusement.

- **L'État via la DETR** (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) : 86 928,04 €
- **Le Conseil Départemental** : 68 140,00 €
- **La commune** : 272 397,46 € HT

INAUGURATION

L'inauguration officielle du bâtiment multi associatif et du terrain multisports s'est tenue le lundi 13 janvier 2025.

Nous adressons nos sincères remerciements à M. le Préfet, M. PESNEAU, M. le Président du Conseil Départemental, M. LEBLOIS, Mme et M. les Sénateurs, Mme BRIQUET et M. REDON SARAZY, Mme la Sous-Préfète, Mme SLINGER CECCOTI, ainsi qu'à M. le Conseiller départemental du canton, M. VEYRIRAS, pour leur présence et leur soutien lors de cet événement.

Au nom du conseil municipal, **Madame le Maire a tenu à exprimer sa profonde reconnaissance envers tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ces projets** : l'équipe municipale, les agents impliqués dans le nettoyage des locaux et l'aménagement des extérieurs, l'architecte, l'ensemble des entreprises mobilisées ainsi que les partenaires institutionnels.

L'inauguration s'est ensuite poursuivie dans une ambiance conviviale autour du verre de l'amitié.

Cet événement a été l'occasion de rappeler que ces nouveaux aménagements sont le fruit d'une démarche collective.

Conçus comme des espaces de vie, d'échange et de partage, ils incarnent notre volonté d'élus de soutenir les initiatives locales, de renforcer le lien social et l'attractivité de notre territoire auxquels nous sommes profondément attachés mais également de promouvoir les valeurs essentielles de solidarité et de convivialité.



City Stade

Après avoir enrichi l'offre de loisirs sur l'aire de jeux et créé plusieurs terrains de pétanque, la municipalité a décidé de poursuivre dans cette dynamique en aménageant sur ce même site un terrain multi-sports.

En effet, les équipements sportifs existants offraient des activités peu diversifiées et ne répondaient plus aux attentes des nouveaux publics. Ce nouvel équipement bénéficiera également à l'équipe enseignante et aux élèves de l'école, qui pourront l'utiliser dans le cadre de séances pédagogiques.

De nombreuses disciplines pourront y être pratiquées : **football, tennis, basket, volley, handball, badminton, tennis ballon**, avec des installations spécifiques adaptées aux plus jeunes notamment des mini buts combinés football/basket. Pour compléter, une **piste d'athlétisme de 230 mètres** a été ajoutée, pouvant également servir à l'initiation au vélo.

Au-delà de l'offre de loisirs sportifs, ce terrain multisports constitue un véritable outil d'apprentissage de la pratique collective, d'épanouissement et du bien vivre ensemble dans un espace parfaitement intégré à l'environnement.

Le coût de ce projet s'est élevé à **51 867,00 € HT**, cofinancé l'**Agence Nationale du sport** pour 11 755,00 €, l'**Etat via la DETR** pour 8 405,81 €, le **Conseil départemental** pour 6 740,00 € d'où un reste à charge pour la **collectivité** de 24 966,19 € HT soit 45 %



TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE VOIRIE

Les travaux de voirie réalisés en 2024

La voirie joue un rôle essentiel dans le cadre de vie d'une commune. Toutefois, au fil du temps, l'usure due à la circulation et aux eaux de ruissellement a particulièrement détérioré certaines voies, rendant leur réfection indispensable.

A la suite des réunions de quartiers et après consultation du service de l'ATEC (Agence technique du Département), plusieurs travaux ont été réalisés.

Sous maîtrise d'ouvrage communale

- **Allée des Bosts à Noussat** : reprofilage, scarification et réfection d'une partie de la surface de la couche de roulement.
- **Chemin de la Maisonnette à Noussat** : canalisation des eaux de ruissellement par la pose de regards et reprofilage de la partie haute de la chaussée.
- **Rue de chez Giraud à Sissac** : pose de bordures, d'accodrans et de regards sur une partie de la voie.

À l'issue de l'appel d'offres, l'entreprise **LABBE TP** a été sélectionnée pour exécuter l'ensemble des travaux, pour un montant total de **17 274,10 € HT**, subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 40% maximum.

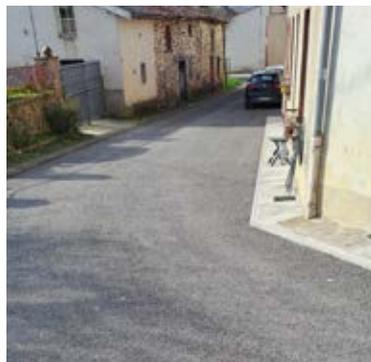
Dans le cadre du programme des GRVC (Grosses réparations de voiries) sous maîtrise d'ouvrage du SYGESBEM

- **Route des petits Breuils** : réfection de la couche de roulement **en enrobé**. Ce revêtement est plus coûteux que le bi-couche mais il permettra d'offrir une réparation plus pérenne aux nids de poule et autre dégradation sur cette voie.

Le coût de cette opération s'est élevé à 58 650,08 € HT subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 40% maximum.

Autres travaux de voirie réalisés par la commune

- **Le Montroy** : Remplacement d'une canalisation d'eaux pluviales
- **Les Ribes** : Canalisation d'eaux de ruissellement
- **Le Villard** : réfection du passage busé en traversée de route avec pose de tête de buses
- **Lagedamont** : Purge sur la voie publique
- **Sissac** : réfection de la chaussée et d'un trottoir rue Barbès



Les travaux d'aménagement

Pont de Beissat



Que vous soyez un passionné de patrimoine ou un admirateur de la nature, le site du vieux pont Gothique est un véritable lieu de détente et de tranquillité. Afin de permettre à chacun, en famille ou entre amis, de profiter pleinement de ce havre de paix, la commune a poursuivi l'embellissement du site avec :

- La création d'un parking délimité par une clôture en bois
- L'installation de tables de pique-nique

A l'école

Les travaux d'aménagement se poursuivent pour offrir les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage aux enfants.

Au programme 2024 :

- **Le remplacement du revêtement de sol à la garderie**
- **L'achat de mobiliers**
- **L'installation d'un bac à sable et d'un abris de stockage**



Les projets en cours

Travaux d'assainissement

L'année 2024 a été largement dédiée à des travaux d'assainissement, dans le but de préparer le transfert de la compétence assainissement à la CCHLeM.

- **Sissac** : les travaux de réhabilitation du réseau ont débuté le 28 octobre 2024. De nouvelles canalisations ont été installées rue de la Chapelle avec un raccordement à la station. Concernant les eaux pluviales, l'ensemble des effluents est désormais évacué vers le Vincou.
- **Avenue du stade** : Les travaux ont débuté le 22 novembre 2024 par la dépose de conduites en amiante sur environ 75 mètres. Ils se sont ensuite poursuivis par l'installation d'un nouveau réseau d'eaux usées en canalisations de grès. Étant donné que le réseau d'eaux pluviales se trouve sous celui de l'assainissement, son remplacement a été réalisé en parallèle afin de faciliter d'éventuelles interventions futures.
- **Noussat** : les travaux de réhabilitation de la station sont prévus pour débuter en mars

Les contrôles de compactage et les essais d'étanchéité doivent encore être effectués avant la mise en place des revêtements définitifs en bicouche.

DOSSIER ENERGIES RENOUVELABLES

Zones d'accélération énergétique

Conformément à la loi du 10 mars 2023, les communes ont été invitées à définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) dont l'objectif est de faciliter le déploiement de projets. Les procédures seront simplifiées pour les projets situés dans les zones identifiées.

La délimitation des ZAEnR a été effectuée après consultation de la population et des élus lors d'une réunion publique organisée le 6 février 2024. Cette approche participative a pris en compte les besoins et les préoccupations locales dans le processus de sélections des zones.

Le conseil municipal a transmis sa proposition de zones à l'État fin mars 2024 et il a été décidé de :

- Retenir, pour l'éolien, les parcelles sur lesquelles seront implantées les 4 machines du parc « Les Boucles du Vincou »
- Privilégier le photovoltaïque sur toiture sur tous les bâtiments publics et privés, les parkings, les bâtiments agricoles ... (presque 16 000 m² raccordés à ce jour)
- Désigner une seule parcelle pour un parc photovoltaïque au sol dont le permis de construire avait déjà été déposé par le passé.
- De ne pas identifier de zones pour les autres filières.

Nous avons choisi de privilégier des centrales photovoltaïques sur des espaces artificialisés ou des terres agricoles délaissées depuis de nombreuses années. En tant que commune rurale, nous sommes régulièrement sollicités par des agriculteurs et des développeurs pour des projets d'agrivoltaïsme. Nous reconnaissons que la rente photovoltaïque constitue aujourd'hui un soutien face à la faiblesse des prix et des revenus agricoles.

Toutefois cette dynamique ne risque-t-elle pas, à terme, de **créer des inégalités économiques au sein du monde agricole**, entre ceux qui bénéficieront d'une rente financière et les autres non ?

Quelles seront **les répercussions sur la transmission des fermes** si certains paysans choisissent de conserver les terres sur lesquelles se situent les projets ? Ce qui peut faire grimper le prix du foncier.

La pratique culturelle restera-t-elle réversible ? Il existe des incertitudes quant à la remise en état des terres après le démantèlement des panneaux

Ce sont là autant de questions qui nous interpellent et qui soulèvent des inquiétudes sur l'avenir et la préservation du potentiel des terres agricoles.

Néanmoins, nous avons convenu de ne pas adopter une position de refus catégorique vis-à-vis de l'agrivoltaïsme, mais nous considérons que nous avons besoin de clarifications sur ses impacts réels. La pertinence de chaque projet sera étudiée avec attention au regard des enjeux agricoles et environnementaux, en fondant l'espoir qu'un jour les agriculteurs puissent vivre dignement de leur métier.

Nous tenons également à préciser que les installations au sol (> 1 Mwc) sont soumises à autorisation environnementale et c'est le Préfet qui est en charge de l'instruction et de la délivrance des autorisations d'urbanisme, la commune étant seulement consultée pour avis. Par ailleurs les zones d'accélération ne sont pas exclusives et des projets pourront être autorisés en dehors de celles-ci.

DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES

Gestion des déchets

Comme vous le savez, la gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la compétence de la Communauté de Communes qui assure la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) et adhère au SYDED pour :

- Le traitement des OMr
- La collecte et le traitement des recyclables
- La Gestion des déchetteries
- L'exploitation d'ALVEOL en DSP (Délégation de Service Public confiée à SUEZ)

Les évolutions réglementaires, et plus récemment la loi anti-gaspillage, imposent des objectifs de réductions de déchets ménagers, d'obligation de tri à la source des biodéchets et d'extension des consignes de tri des emballages.

Une étude menée par le SYDED a montré que seuls 20% de nos déchets collectés, soit environ 70 kg/hab/an, sont des déchets ultimes non valorisables. **En triant correctement, on réduit considérablement la quantité de déchets qui partent à l'incinération ou en décharge, ce qui est essentiel pour l'environnement.**

Par ailleurs, la Taxe Générale sur les activités polluantes (TGAP), qui s'applique à chaque tonne incinérée ou enfouie, ne cesse d'augmenter tout comme les coûts de l'énergie et du traitement des déchets.

Il est également essentiel de rappeler que la REOM (redevance versée par l'utilisateur) doit obligatoirement couvrir en totalité les dépenses annuelles du service.

Face à ces enjeux environnementaux et aux augmentations tarifaires substantielles à venir, la Communauté de communes a engagé une étude d'optimisation du service des ordures ménagères. Celle-ci a mis en évidence la nécessité de mettre en oeuvre la tarification incitative et de modifier le schéma de collecte actuel en privilégiant le Point d'Apport Volontaire (PAV) et donc de supprimer le ramassage en porte à porte.

Les Points d'Apport Volontaires, c'est quoi ?

Les PAV sont des sites de collecte équipés de plusieurs conteneurs de tri, offrant aux citoyens la possibilité d'y déposer leurs déchets à tout moment pour les inciter au recyclage, à l'image des éco-points.

Chacun de ces points, sera équipé, au minimum, de colonnes pour les ordures ménagères résiduelles et les recyclables.

Vous pourrez déposer vos sacs poubelles de 30 L à l'aide d'un badge qui sera fourni par la CCHLeM.

Position des PAV sur notre commune

Quatre nouveaux points de collecte viendront compléter les 5 éco-points existants.

Concernant l'implantation, des discussions sont en cours de validation avec les services de la CCHLeM. Ils seront positionnés en bordure de voie publique, à proximité des zones les plus fréquentées par les habitants afin d'en faciliter l'accès. Les contraintes techniques devront également prises en compte : absence de câbles aériens pour l'intervention du camion-grue et la présence d'une zone de stationnement pour les usagers.

Les sites envisagés sont : la place Saint-Maixent, le parking du stade, la route de Sissac, ainsi qu'un quatrième emplacement encore en cours de réflexion.

Besoin d'information

Le service ordures ménagères se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant ce nouveau mode de collecte par mail à serviceom@cchlem.fr ou par téléphone au 05 55 60 09 99

Ce nouveau système de collecte des déchets pourra soulever des interrogations ou des incompréhensions, notamment concernant des difficultés liées à l'âge, à l'état de santé ou à la profession de certains habitants. Afin d'y répondre, la CCHLeM organisera prochainement des réunions publiques à ce sujet.

Nos autres déchets

Les déchets organiques

À compter du 1er janvier 2024, conformément à la loi antigaspillage de 2020, **le tri des biodéchets doit être généralisé et concerne les particuliers comme les professionnels.**

La communauté de communes a alors lancé une campagne de distribution de 3000 composteurs et bio-seaux gratuits pour valoriser vos déchets organiques.

Réservez-le en appelant le service Ordures Ménagères au 05 55 60 09 99



Si vous n'avez pas de jardins, **des composteurs collectifs de quartier seront également installés courant 2025 par la CCHLeM.**

Qu'est-ce qu'un biodéchet ? Les déchets alimentaires et les déchets biodégradables de jardins ou de parcs

Les branchages

La commune maintient son service de collecte des végétaux, issus de l'entretien courant du jardin, tels que la **taille de haies et les petits branchages.**

Ces déchets devront être liés en fagots de 2 mètres maximum et déposer devant votre domicile la veille du jour de collecte.

JOURS DE COLLECTE
2 Juin
27 Octobre

Ce service est gratuit et accessible **uniquement sur inscription auprès du secrétariat de mairie.**

Les encombrants

L'association MAXIMUM, engagée dans l'économie circulaire, assure la collecte des encombrants. Les déchets récupérés sont ensuite valorisés en leur donnant une seconde vie, soit par la réparation, soit en étant orientés vers des filières de recyclage.

Ce service, réalisé « en porte à porte », nécessite une inscription préalable auprès de la mairie. La liste nominative des inscrits est ensuite transmise à MAXIMUM.

JOURS DE COLLECTE
11 Juin
16 Septembre
9 décembre

Attention : l'inscription est OBLIGATOIRE et doit être effectuée avant 12h, la veille de la collecte.

Sans inscription, les encombrants ne seront pas collectés, et leur enlèvement sera reporté à la prochaine date prévue.

A noter : les volumes excédant 4 m³ ne relèvent pas de cette collecte, mais d'un service spécifique de débarras de maison. Dans ce cas, il faut directement contacter MAXIMUM pour fixer un rendez-vous. (05 55 76 22 78)

Les déchèteries

Les déchèteries, gérées par le SYDED, accueillent tous les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids, de leur nature ou de leur dangerosité.

Pour pouvoir accéder gratuitement à toutes les déchèteries, vous devez, au préalable, faire la demande du badge Recypart (un par foyer) auprès du SYDED.

| Déchèteries sur le territoire de la CCHLeM | | | |
|--|--|---|--|
| Nouic | St-Bonnet-de Bellac | Magnac-Laval | Mailhac-sur-Benaize |
| 06 03 06 52 24 | 06 03 06 59 67 | 06 24 85 41 88 | 06 58 89 04 66 |
| Jeu : 14h-17h15 Mar, ven, sam : 9h-11h45 / 14h-17h15 | Mer : 14h-17h15 Lun, ven, sam : 9h-11h45 / 14h-17h15 | Mar, Mer, Jeu, ven, sam : 9h-11h45 / 14h-17h15 | Ven : 14h-17h15 Lun, mer, sam : 9h-11h45 / 14h-17h15 |

Le carton

Avec le développement de la vente par Internet, la quantité de cartons jetés ne cesse d'augmenter et tous ne sont pas systématiquement déposés en déchèterie.

Courant 2025, le SYDED prévoit d'installer une colonne dédiée aux cartons dans chaque commune de la CCHLeM. **Seuls les cartons bruns ondulés et de petite taille y seront acceptés**, tandis que les cartons volumineux (issus d'emballages d'électroménager, de meubles, etc) devront toujours être déposés en déchèterie.

Les mauvaises odeurs du site ALVEOL

Au cours de l'année 2024, et plus particulièrement les mois d'été, de fortes odeurs nauséabondes se sont dégagées du centre d'enfouissement de déchets ALVEOL. Ces nuisances n'ont pas été sans conséquences sur le quotidien et la santé des riverains provoquant maux de tête, nausées et troubles du sommeil, les obligeant à garder leurs fenêtres fermées.

A plusieurs reprises, les habitants ont alerté SUEZ, l'entreprise gestionnaire du site. Ce sujet a également été évoqué lors de la CSS (Commission de Suivi de Site) du 17 juillet 2024.

Selon les explications fournies, ces désagréments seraient dus à la pluviométrie très élevée des derniers mois, ayant entraîné une augmentation très importante des lixiviats, saturant le système de traitement installé. Après traitement, ces effluents génèrent des concentrats à l'origine des odeurs.

Devant la persistance de ces nuisances olfactives, les élus ont aussi interpellé les dirigeants de cette entreprise ainsi que les services de l'Etat. SUEZ s'est engagée à réduire ses émanations avec l'installation d'une station de traitement mobile. Toutefois, elle souligne des **difficultés à trouver des sites de traitement** prêts à accueillir l'excédent de lixiviats, ce qui complique la résolution rapide du problème.

Par ailleurs, **le conseil municipal de Peyrat de Bellac, réuni en séance le 21 octobre 2024, a déposé une motion exigeant** que l'entreprise SUEZ, gestionnaire du site, et le SYDED, propriétaire du site, mettent tout en œuvre pour enrayer définitivement ces nuisances et informer la collectivité des actions engagées.

Il a été rappelé qu'un centre d'enfouissement de déchets ultimes ne devait pas générer de nuisances olfactives. En conséquence, le conseil municipal a également demandé aux services de l'Etat de faire respecter les obligations du gestionnaire et du délégataire en matière de santé et salubrité publiques. Il a aussi été exigé un retour aux engagements de l'arrêté de 2016 autorisant l'enfouissement sur le site ALVEOL uniquement de déchets ultimes non recyclables et non fermentescibles.

Depuis, l'un des bassins de rétention a été vidangé et les concentrats déposés sont désormais recouverts d'une membrane visant à confiner les odeurs.

Si les émanations nauséabondes ont significativement diminué, **nous restons néanmoins très attentifs quant à l'efficacité durable des solutions mises en place.**

Présentation du site

Construit par le SYDED entre 2007 et 2009, ce centre d'enfouissement a été exploité en régie jusqu'en 2019. Depuis 2020, sa gestion a été confiée à SUEZ dans le cadre d'une délégation de service public dont l'échéance est prévue en 2029.

Un arrêté de 2012 met fin à l'apport de déchets ménagers suite à de graves dysfonctionnements et d'odeurs.

Ce site est autorisé à recevoir 60 000 tonnes de déchets non dangereux par an. Initialement, le tonnage était de 25 000 tonnes et uniquement pour les besoins du territoire du SYDED

Nature des déchets stockés

La majorité des déchets provient des encombrants et des refus de tri issus des déchèteries de la Haute-Vienne mais aussi de la Creuse et de départements limitrophes.

Le site accueille également des déchets issus d'activités économiques

ASSOCIATIONS COMMUNALES



AAPPMA CONFLUENCE VINCOU GARTEMPE

L'AAPPMA « Confluence Vincou Gartempe » contribue à la qualité de vie des communes de son territoire.

Une AAPPMA n'est pas une société de pêche, ni un club de pêche sportive !

Même s'il reste connu du grand public, le traditionnel concours de pêche du 14 juillet est une animation parmi d'autres, toutes les AAPPMA n'en font pas !

Notre objectif prioritaire est de permettre de pratiquer la pêche en aménageant des parcours accessibles et diversifiés selon la technique pratiquée et le poisson recherché.

Comme il ne peut pas y avoir sur chaque commune tous les types de parcours, notre AAPPMA sélectionne le parcours le mieux adapté et réalisable dans chaque commune de son territoire.

Notre AAPPMA avec l'aide de la commune de Peyrat de Bellac a créé un parcours au pont de Lannaud. La commune en assure l'entretien. Ce parcours autorise la pêche de la carpe la nuit, mais c'est un parcours qui est aussi apprécié par les pêcheurs à la ligne et les pêcheurs au carnassier. C'est un endroit agréable à la belle saison pour une partie de pêche en famille.

Les bénévoles, dans le cadre de la promotion de la pêche associative ont participé à deux festivités de la commune : « FESTI-JEUNES » organisé par le pôle jeunesse de la communauté de commune et le « MARCHÉ de PRINTEMPS ».

A son échelle l'AAPPMA Confluence Vincou Gartempe est un partenaire des 11 communes de son territoire. Pour vous informer des activités de notre association, des possibilités de pêcher autour de chez vous **Rejoignez-nous sur notre page facebook (aappmabellac) et notre site internet.**

Venez renforcer notre équipe de bénévoles, prenez contact avec nous au 06 41 39 90 98.





ART'ABESQUE

Notre association propose un atelier participatif de peinture .
Nous nous réunissons tous les lundis de 14h30 à 17h dans la salle des associations à Peyrat de Bellac.
Pendant les travaux dans cette salle, nous sommes installés dans une salle sous la mairie.

Projets d'activités pour 2025

Nous participerons :

- à la fête de printemps à Peyrat de Bellac .
- A la fête des associations.

Nous continuons d'exposer :

- Chez Sylvie à Peyrat
- Aux quatre Saisons à Breuilaufa
- A la Taverne à Nouic.

Nous prévoyons la visite du Moulin du Gôt et du musée de Rochechouart.

Nous envisageons de travailler de nouveau avec **Lindsay Cox** sur le thème : Vers l'abstraction.



ACCA

L'ACCA de Peyrat de Bellac présente tous ses vœux à tous les Peyrachonnes et Peyrachons pour cette nouvelle année 2025.

L'ACCA remercie la municipalité pour le prêt de la salle sous la mairie et du nouveau bâtiment multi associatif inauguré le lundi 13 janvier 2025 et les agriculteurs et propriétaires pour le droit de chasse sur leurs terres.

Au cours de la saison, l'ACCA a organisé une tombola et remercie tous les participants. Une journée chasse avec les DIANES du 87 le 16 novembre 2024 qui s'est déroulé dans une merveilleuse ambiance.

A mi janvier, l'ACCA effectue son plan de chasse, il y a 8 chevreuils de prélevés, 25 sangliers et 5 renards.

Nous voyons que la relève des chasseurs est là avec nos petits jeunes qui sont présents lors des différentes battues.

Le bureau est composé :

Président : Mme Propin Marie Suzane

Vice président : M Riffaud Benjamin

Secrétaire : M Nivard Julien

Secrétaire adjoint : M Grandou François

Trésorier : M Riffaud Dominique

Trésorier adjoint : M Prelade Frédéric

Membres : M Fayol Jean Luc, M Bardieux Emmanuel, Mr Bichaud Valentin



Amicale de l'école des deux tilleuls



Comme chaque année, nous sommes heureux de vous informer des activités de l'amicale qui oeuvre pour le loisir des enfants de l'école des deux tilleuls. Nous leur offrons la possibilité de participer à des voyages, sorties... et soutenons les enseignants grâce à des dons de jeux et d'outils pédagogiques en fonction des besoins.

Tout cela financé par l'organisation de nos diverses manifestations (spectacle de Noël, loto...) qui, grâce à vous, connaissent un grand succès.

Nous pourrions réaliser tout cela sans la présence et le dynamisme de notre équipe de bénévoles, qui s'est vu renforcée par de nouveaux

membres cette année, permettant ainsi de continuer nos actions tout en apportant de nouvelles idées.

Retour sur nos activités :

- Notre loto (dimanche 3 Mars 2024), une après-midi qui reçoit de très nombreux visiteurs. Grâce à la générosité des nombreux artisans, commerçants, nous avons pu offrir de très nombreux lots. Nous les remercions à nouveau pour leur contribution et remercions également tous les participants, en espérant vous retrouver pour notre prochain loto.
- Au printemps 2024, les élèves de PS, MS, GS, CP ont pris la direction de Romagne pour y visiter le parc de la vallée des singes. Les enfants ont pu découvrir les singes dans leur parc mais aussi en apprendre plus sur eux en participant à des ateliers pédagogiques. Les élèves de CE1, CE2, CM1, CM2 sont parties sur un week-end vers les îles charentaises.

- Ils ont fait une mini croisière en direction de l'île d'Aix avec passage près du Fort Boyard. Puis, le lendemain ils ont découvert le phare de Chassiron et ses jardins.
- La fête de l'école (dimanche 23 Juin 2024), organisé conjointement avec l'équipe éducative, a été une fois de plus un grand succès. Un spectacle, composé de chants, de danses et de sketches a été proposé par toutes les classes. L'amicale des parents d'élèves a offert aux enfants de CM2 une calculatrice afin de bien préparer leur rentrée au collège.
- Le spectacle de Noël (dimanche 15 décembre 2024). Les enfants ont pu proposer des prestations sur scène, aidés par les bénévoles de l'association. Le père Noël est venu apporter des paquets de bonbons aux enfants !



Cet article est l'occasion de remercier tous les membres de l'amicale de l'école des deux tilleuls qui s'impliquent énormément dans la vie de l'association, les



Président : Christophe CHENU
Secrétaire : Sandy BRULE
Trésorière : Sophie LEBERT

institutrices pour leur aide et leur soutien, la municipalité et

les parents d'élèves. Nous espérons vous retrouver très prochainement autour des enfants de l'école des deux tilleuls de Peyrat-de-Bellac.



Club Charles Silvestre

Pour l'année 2024, nous avons continué à proposer de nombreuses animations :

- Les après-midi récréatives : les 1/02, 7/03, 4/04, 2/05, 6/06, 5/09, 3/10, 7/11. Chaque après-midi permet à environ 40 personnes de se retrouver pour s'adonner à la belote ou à des jeux de société. Chaque séance se termine par un goûter.
- Le concours de belote, le 24 mai : 58 équipes ont partagé une après-midi conviviale. Chaque participant est reparti avec un ou plusieurs lots.
- Le repas « potée limousine », le 21 avril : préparé par Gilles Brun et animé par Mario. Cette journée a permis de régaler et faire danser 70 convives.
- La découverte du village Masgot en Creuse, le 30 mai : 36 personnes ont pu profiter de la visite guidée du village de Masgot et découvrir toutes les sculptures puis de visiter la poterie Dequeker ainsi que l'église St Thomas à Sous Parsat et ses étonnantes peintures murales.
- La balade à Saujon et le Gua, le 12 septembre : 49 personnes ont pris le train touristique entre Saujon et la Tremblade. Ensuite, elles ont visité et dégusté les chocolats de la chocolaterie du Gua et terminé la journée par la visite des chais Chagnoleau à Ste Gemme.



▪ La fête des associations le 31 août : à l'initiative de la municipalité, cette journée conviviale est clôturée par un feu d'artifice.
Nous remercions la municipalité pour son aide administrative et technique.
Merci aux commerçants et aux artisans que nous sollicitons pour des lots afin de pouvoir organiser notre tombola.

La Présidente,
Françoise Delpeuch



Le comité des fêtes

L'année 2024 est terminée, c'est l'occasion pour le Comité des Fêtes de faire le point sur ses animations et remercier tous les bénévoles qui œuvrent toute l'année.

- Le concours de belote, le 18 février : 60 équipes ont partagé un après-midi convivial.
- Le marché de printemps, le 28 avril : 71 exposants étaient présents dont 10 écrivains locaux. Un grand merci à tous ainsi qu'au groupe folklorique « Lous Sautadors dau Vincou » pour leur animation.
- La fête de l'été, le 20 juillet, le vide grenier et la fête de la batteuse le 21 juillet :
- Le samedi soir : 200 convives ont pu déguster les délicieuses entrecôtes/frites. A 23h, un magnifique feu d'artifice a été tiré, suivi d'une soirée dansante des années 70/80.
- Le dimanche, le vide grenier et la batteuse se sont installés et ont connu un beau succès. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont permis de découvrir ou redécouvrir le fonctionnement de la batteuse et nous remercions également les majorettes d'Oradour sur Glane qui ont animé ces 2 superbes journées.
- La fête des associations, le 31 août : organisée par la municipalité, nous répondons toujours présents à cette animation.



Nous remercions la municipalité, les services administratifs et techniques pour leur aide.
Merci également aux nombreux commerçants et artisans, pour les lots qu'ils nous offrent pour nos tombolas.

Le Président,
Michel Delpeuch



Destination pilates

Depuis sa création Destination Pilates n'a cessé de croître. Cette année nous avons fait une excellente rentrée, avec une augmentation significative d'adhérents(es) grâce également à la fête des associations où nous étions présents(es).

Nouveaux horaires tous les lundi: de 18h15 à 19h15
et de 19h25 à 20h25

Renseignements, vous pouvez téléphoner au 06 85 36 22 97.



Gymnastique volontaire



Saison 2024/2025.

Une trentaine d'adhésions. Nombre adhérents en augmentation.

Nos cours :

1. **Lundi de 9h15 à 10h15**
2. **Mercredi de 18h à 19h**

Nos 2 animatrices diplômées : Céline et Nelly.

Lieu des séances : Grande salle du Foyer Club, rue de la Colline.
(Actuellement à la nouvelle salle associative située au stade, jusqu'à début Avril, pendant les travaux au Foyer Club)

Pour tous renseignements : Tél. 05 55 68 16 78
ou 05 55 68 88 35





Activité randos pédestres (6 à 7 Km, allure modérée) départ à 14h parking de la Mairie avec un accompagnateur.



Haut Galop Limousin

L'association Haut Galop Limousin (HGL), créée en 2009, est un acteur incontournable de la vie équestre dans le Haut Limousin, elle offre un large éventail d'activités qui raviront petits et grands, débutants comme confirmés. Son objectif ? Partager et promouvoir la passion et le respect du cheval à travers des activités sportives et conviviales.

Un bilan impressionnant pour la saison 2023-2024

Cette année encore, HGL a brillé par ses performances, notamment en **Tir à l'Arc à Cheval (TAC)**, phare de l'association mais aussi en derby cross. Les membres se sont distingués dans des compétitions locales et internationales, montant sur les podiums des championnats d'Europe et de France, dans plusieurs disciplines équitation de travail, derby eventing, derby cross, CCE, CSO, TAC, HUNTER, TREC.

Mais HGL, c'est aussi une variété d'activités, dont **les promenades équestres, l'initiation à l'équitation, le dressage, le derby cross et l'équitation de travail**, qui séduisent autant les amateurs que les cavaliers chevronnés.

Nous accueillons aussi à compter de cette année, Raphael Malet (1er à l'Open de Gauchoux, champion de France, champion d'Europe et du Monde en titre) ainsi que Jules BOISSON (Vice-Champion d'Europe et du Monde, 4ème au championnat de France et 5ème à l'Open de Gauchoux).

Des projets riches pour 2024-2025 :

Stages thématiques pour découvrir ou perfectionner vos compétences,

- Cours réguliers et compétitions en tir à l'arc à cheval, dressage, cross, et équitation de travail etc. avec en ligne de mire les qualifications pour divers championnats France, européens et mondiaux.
- Animations locales pour les habitants de Peyrat de Bellac, afin de partager la passion du cheval et du sport en toute convivialité.

Rejoignez l'aventure !

Que vous soyez curieux de découvrir l'univers équestre ou déjà passionné, HGL vous accueille avec plaisir sur son site à Gauchoux Haut. Venez participer à nos activités ou simplement échanger avec notre équipe. Il y en a pour tous les goûts et tous les niveaux !

Pour plus d'informations :

- hautgaloplimousin@gmail.com
- 06 22 01 28 05

Ensemble, faisons vivre la passion du cheval sur notre territoire !

RAPPORT SPORTIF 2023-2024 :

En Tir à l'arc à cheval (TAC)

- Championnat d'Europe Kids
 - » 12 ans Tobias PEYRILLOU 3ème
 - » 3-14 ans Enzo COLI JUN ONG 3ème
- Championnat d'Europe
 - » César VASSALLUCCI vice-champion d'Europe
- Championnat de France
 - » Club élite junior : César VASSALLUCCI 4ème
 - » Club 1 : Enzo COLI JUN ONG - Champion de France
 - » Club 2 : Eva COLI JUN ONG - Championne de France
 - » Club 1 équipe : Enzo COLI JUN ONG, Alex STACK DUNNE, César VASSALLUCCI - Champion de France
 - » Club 1 pair : -Raphael MALET, César VASSALLUCCI - Champion de France
 - » Aymeric, Enzo COLI JUN ONG - Vice-champion de France
 - » Club 2 équipe : Eva COLI JUN ONG, Meredith GUICHENAL, Tobias PEYRILLOU - Vice-champion de France
 - » Open de France :
 - » Open 3 pair : Cécile CANU et Cécile BLOT 3ème



En Derby Cross

- » Championnat de France de Derby Cross
- » Club 2 : Jacques RING - Champion de France
- » Club E : Pauline BOUYER- Vice-champion de France



La Boule Peyrachonne : « bébé en bonne santé »



Après une première année d'existence plutôt réussie, La Boule Peyrachonne se devait de confirmer au cours de l'année 2024. Sans conteste et grâce à l'apport de tous (joueurs, dirigeants, bénévoles extérieurs et sponsors de tous niveaux) le bilan de la seconde année est également particulièrement positif. Cinq équipes, 3 seniors et 2 vétérans, ont ferrailé dans leurs championnats respectifs avec des résultats frisant pour la plupart la moyenne dans les poules où elles ont évolué. Lors des championnats départementaux, passages obligés vers les championnats de France, les résultats sont restés plus modestes. Seules les représentantes féminines en tête à tête et en doublette ont hissé les couleurs peyrachonnes jusqu'en 8ème de finale départementale. Le concours du 16 juin, de part sa réussite, a confirmé de belle façon la première organisation de l'année précédente :

augmentation du nombre d'équipes ainsi que du nombre de repas servis avec en prime une large satisfaction partagée par tout le monde.

Pour jouer, il faut des terrains. Aussi La Boule Peyrachonne se doit-elle de remercier tout autant M.Charmes,



propriétaire des haras du Villard, que la municipalité. Sans eux, les bénévoles (trop souvent les mêmes !!!) chargés de la « préparation des terrains » ne connaîtraient pas autant de soucis pour que tout soit prêt en temps et en heure afin de pallier au bon déroulement des rencontres.

Tradition oblige : la Boule Peyrachonne est heureuse de présenter à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour 2025. Et pour continuer à s'inscrire dans la vie locale, la Boule Peyrachonne n'hésitera pas à accueillir en son sein toutes les personnes qui, sans délaisser le plaisir du « lancer de boules du dimanche », pourront franchir le cap vers une compétition somme toute agréable.





PMPB : Pôle Multimédia de Peyrat-de-Bellac

La bonne-humeur, la disponibilité et la convivialité sont au rendez-vous tous les lundis et mardis après-midi de 14h à 17h au local du club situé sous la mairie.

Venez vous perfectionner en utilisant les matériels et logiciels mis à disposition ; et participer aux ateliers traitant des thèmes courants du monde de l'informatique et du multimédia.

La prochaine assemblée générale aura lieu en avril 2025.

Pour tout contact avec l'association :

- rendez-vous à la salle de la mairie aux heures d'ouverture ;
- consultez le site internet de la commune à la rubrique « Associations / Pôle multimédia » à l'adresse suivante : <https://peyratdebellac.fr>.



Le club remercie la Municipalité pour la mise à disposition du local et son engagement dans le fonctionnement du club (mobilier, éclairage, chauffage, ligne Internet).

Le bureau.



Marchés Festifs

L'association « marchés festifs » a organisé 3 événements en 2024 :

- Le 22 juin : le 1er marché animé par la banda « la Châtelarde » de Châteauponsac. Plusieurs personnes ont ainsi pu danser sur des musiques diverses et festives.
- Le 10 août : le second marché animé par Anim'battages. Pas de candidats à la danse, malgré de très beaux morceaux connus (un appel pour une prochaine fois...avis aux amateurs de danses !)
- Le 19 octobre : journée sardinade + moules frites. Beaucoup d'amateurs pour cette journée, malgré des températures quelque peu fraîches.

Nous remercions chaleureusement tous nos visiteurs, toutes nos visiteuses et espérons que vous avez passé de bons moments avec nous.

Notre association a également participé à la journée des associations, organisée par la municipalité. Cette fête est l'occasion de nous retrouver, et c'est un réel plaisir de pouvoir travailler (et aussi nous amuser) tous ensemble ! Cela a permis de créer des liens inter-associations.

Pour 2025, pas de changement dans nos activités :

- 28 juin : 1er marché
- 9 août : 2nd marché
- 18 octobre : sardinade moules frites





Shogun kyokushinkai Peyrachon

Une année animée et importante pour le club. Cette année nous avons échangés avec nos partenaires pour les stages ou les compétitions, plus de 60 licenciés un record depuis plusieurs années pour notre petit club de campagne.

Le 23 et 24 février 2024, le club a organisé son Winter camp kyokushin (Camp d'hiver), le défi est de commencer le vendredi soir à 19h et de finir samedi à 17h, épreuve marathon ou les organismes et le mental sont mis à l'épreuve.



Photo du séminaire instructeurs IFK France

Plusieurs stages également en Muay Tai avec Romain Montagne et André Zeitoun dans notre dojo et à Couzeix, stage de Boxe française avec Laurent Otmani et Momo Zitouni

En juin passage de grades IFK pour les élèves du club, l'obtention de la ceinture noire internationale pour Cyprien Rousseau à Sequedin (Nord).

Fin août participation au Forum des associations, stand et démonstrations.

Le 19 et 20 octobre Open de Touraine pour 6 combattants, 4 mineurs et 2 adultes.

Les podiums de cette année ont été nombreux et de

Qualité à l'open de Touraine, Eli Verschelde 1er, Emma Bodchon 1ère place, Ollya Mengougou 2ème, 3ème place pour Yoann Guichard.

Le séminaire des instructeurs d'IFK France dans notre dojo au mois de novembre a été une réussite.

L'activité MMA fonctionne très bien également, beaucoup de jeunes ados et adultes viennent pour apprendre cette discipline.

Nous sommes très contents de cette reprise qui s'annonce très prometteuse car le nombre d'adhérents ne cesse de croître, nous constatons plus d'enfants de la commune et autres mais également plus d'ados et adultes mais surtout plus de féminines de tout âge.

Les objectifs de cette année 2025 sont de représenter notre club, notre commune en se déplaçant dans les différentes manifestations mais il est important d'accueillir des instructeurs, des experts du kyokushinkai et autres disciplines martiales dans notre dojo afin de faire découvrir notre beau village et la belle région qu'est le Limousin.



Le club dispose d'une page facebook : kyokushinkai Peyrat de Bellac.



Vélo nature

Cette année 2024 a été riche en activité :

- Lundi de Pâques : Marche 9kms suivie des grillades de cochon
- 09 juin : Participation organisation course élite Féminine
- 14 juin : Rand'omelette aux étangs de tousvents
- 20. août : participation aux journées Gartempe 206 pour que vive la gartempe à Pindray (86)
- 31 Août : Participation journée des associations
- 31 Octobre : Halloween

et tous les mardis notre traditionnelle marche hors vacances scolaires en association avec gv forme



Pour 2025, le programme prévisionnel est le suivant :

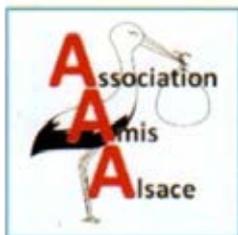
- 14 Février : Assemblée générale à 18h30 bar chez Sylvie
- 21 avril : lundi de pâques rando+repas dansant
- 13 juin : rand'omelette
- 15 juin : participation course classique féminine
- Août participation journées Gartempe 206
- 30 Août : journée des associations
- 31 octobre : organisaton marche Halloween

Composition du bureau :

Président : LASNIER Gilles

Trésorière : BARDIEUX Isabelle

Secrétaire : DEVEAUTOUR Gilbert



Les Amis d'alsace

Notre association a été fondée dans le but de rendre hommage à toutes les familles qui ont accueilli leurs aïeux pendant la guerre de 39-45 ,alors que ces derniers ont été obligés de fuir leurs maisons et d'abandonner leurs biens pour survivre .Des familles limousines les ont accueillis chez eux ,dans leur intimité, des inconnus ,et cela malgré la barrière de la langue .

La reconnaissance, que nos Amis Alsaciens nous portent, est d'autant plus importante aujourd'hui car elle n'est pas sans nous interroger au vu du contexte actuel et notamment aux violences et aux guerres qui éclatent dans les différents pays qui nous entourent.

Nous avons toujours respecté notre promesse de nous recevoir mutuellement tous les 2 ans .Il y a eu une exception l'année du covid donc c'est en 2025 que nous serons heureux d'accueillir nos amis le week- end de l'ascension. Nous espérons que ce jour férié ne sera pas supprimé par une directive du gouvernement, nous y sommes très attentifs et espérons.



Que cette nouvelle année 2025 vous soit agréable en toutes choses et apporte à tous au delà des sombres perspectives actuelles de ce monde tourmenté, des promesses radieuses d'espérances.

Rejoignez nous, nous serions heureux de vous compter parmi nos adhérents au sein de notre association Les Amis d'Alsace

Le Président

Claude Chabroux



Noussat Adhère

Petite association Peyrachonne qui a vu le jour le 5 Mars 2002 par un groupe d'amis, afin de louer une parcelle de terre pour exercer des loisirs sportifs dans un esprit non compétitif (V.T.T, football, pétanque, motos...). Notre pratique première reste l'enduro en moto, c'est pour cela que nous voulons préserver une bonne cohabitation avec les autres usagers des chemins et inculquer aux plus jeunes la bonne conduite à tenir pour conserver ce loisir.

Actuellement le bureau et le conseil d'administration se composent de neuf membres composés comme tel :

- Président: SAVIGNAT Olivier
- 1er Vice-président: ROY Killian
- 2ème Vice-président : PEYRELADE Clément
- Secrétaire: PREVOST Romain
- Secrétaire adjoint : LABARDE Vincent
- Secrétaire suppléant : LABARDE Cécilia
- Trésorier : LACOMBE Francis
- Trésorier adjoint : ANDRIEUX Philippe
- Trésorier suppléant : SPONVILLE Henri

Cette année l'association compte une trentaine d'adhérents.

Toute l'équipe de Noussat-Adhère vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

Le bureau.



Mouvement Country

Pour la saison 2024/2025 nous enregistrons une soixantaine d'adhérents (danse de salon et danse country réunies).

Organisation d'une soirée country en mai 2024.

Animations d'après-midi en EPHAD.

Participation au forum en août 2024.

A venir soirée country le 17 mai 2025

Toujours des cours de danse de salon et de country

Renseignements :

mouvement.country.peyrat@gmail.com



Alain PERICAT

Peintre intérieur-extérieur



28 rue du Lieutenant Lacoste
87300 PEYRAT DE BELLAC

alainpericat@gmail.com

05 55 47 63 52 / 06 85 08 60 06

DEP 87
Dépannage Electricité Plomberie
Route du couret 87300 Peyrat de Bellac
Email : dep87@orange.fr

PLANCKEEL FABIEN DAVID GUILLAUME

06 06 85 26 04 06 80 13 41 26

ENTREPRISE BARDU

PLOMBERIE - CHAUFFAGE
ÉNERGIES RENOUVELABLES
CLIMATISATION - DÉPANNAGES

www.plomberie-chauffage-bardu.fr

Sylvain BARDU

e-mail : entreprise_bardu.sasu@gmail.com

2, rue Saint-Paul - 87300 PEYRAT-DE-BELLAC - Tél. 05 55 68 77 45

Siret : 829 924 554 00019

ECOOVI
Éleveurs Centre Ouest Ovin

COMMERCIALISATION
AGNEAUX, BREBIS
« ECHOGRAPHIE »
SERVICES TECHNIQUES

TEL : 05 55 68 83 03 – 87300 PEYRAT DE BELLAC

www.ecoovi.fr

Bellac Ovin

COMMERCIALISATION
AGNEAUX, BREBIS
« ECHOGRAPHIE »
ASSISTANCE TECHNIQUE

TEL : 05 55 68 83 03 – 87300 PEYRAT DE BELLAC

www.ecoovi.fr

Restaurant
Chez Sylvie

Livraison de repas à domicile

BAR - TABAC
PRESSE

Vente de Plats à emporter

9, rue de l'Ancienne Mairie
87300 PEYRAT-DE-BELLAC
Tél. 05 55 68 11 00
philippe.bichaud@orange.fr

UNICORN FORGER
IMPRESSION 3D

Entreprise de Maçonnerie

Michel DUCHIRON

CONSTRUCTION RENOVATION
FAÇADE COUVERTURE
ISOLATION PAR L'EXTERIEUR

Route du Breuil
87300 Peyrat-de-Bellac

Tel: **05.55.68.08.54**

R.M. 402 508 162



Entreprise Parc et Jardin



Didier Bredier

17 route de Sissac
87300 Peyrat de Bellac

Tél: **05.55.60.87.20**
Port. **06.98.56.61.76**
bredier.didier@outlook.fr

Véronique Duchiron

Photographe

Tel: **06.30.93.72.50**

duchesse.v@wanadoo.fr



www.veronique-duchiron.com

Mariage
Portrait
Reportage
Photo Identité



L'aloé vera,
la plante
aux mille vertus

1 bilan bien-être
offert

FOREVER

Laetitia Chaumeil **06 86 85 78 20**



CHAUMEIL
TRAVAUX PUBLICS

Terrassement, assainissement,
VRD, création de cours & allées

PARTICULIERS | PROFESSIONNELS | COLLECTIVITÉS

06 75 95 59 08

chaumeil.tp@gmail.com | www.chaumeiltp.com



*A votre service
depuis plus
d'un siècle*

Lavergne

☎ : **05 55 68 09 30** - ✉ info@etslavergne.com
1 route de Poitiers - PEYRAT DE BELLAC

VENTE / REPARATION
LOCATION MATERIELS
MOTOCULTURE / ACCESSOIRES

GARAGE AUTOMOBILE B. LAVALADE

Entretien - Réparation toutes marques
V.L. - V.U. - Dépannage 24h/24 - 7j/7

05 55 68 71 19 - 06 45 61 61 41

brigitte.lavalade@akeonet.com

46, rue du lieutenant Lacoste - 87300 PEYRAT DE BELLAC

Tourisme Evasion

**Brigitte
Lavalade**



46, rue du lieutenant Lacoste - 87300 Peyrat de Bellac
Tél. **05 55 68 71 19** - Fax **05 55 68 73 94** - Port. **06 76 04 16 35**
Mail : brigitte.lavalade@akeonet.com

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2025

| DATES | MANIFESTATIONS | ORGANISATEURS |
|-------------------------|---|-------------------------------------|
| 21 avril | Randonnée de Pâques | Vélo Nature |
| 20 et 21 Avril | Tir à l'arc à cheval | Haut Galop Limousin |
| 10 et 11 Mai | Equitation travail et de tradition | Haut galop Limousin |
| 17 mai | Soirée Country | Mouvement |
| 13 Juin | Rand'omelette | Vélo Nature |
| 15 Juin | Course Elite féminine | ACAF |
| 15 Juin | Derby Cross | Haut galop Limousin |
| 28 juin | Marché d'été | Marchés Festifs |
| 16 au 18 Juillet | Tir à l'arc à cheval | Haut Galop Limousin |
| 19 - 20 Juillet | Fête de l'été | Comité des fêtes |
| 9 Août | Marché d'été | Marchés Festifs |
| 16 au 23 Aoüt | Open Gauchoux Tir à l'arc à cheval | Haut Galop Limousin |
| 30 août | Journée des associations | Municipalité et associations |
| 20 septembre | Soirée tête de veau | Comité des fêtes |
| 18 Octobre | Sardinade, moules, frites | Marchés Festifs |
| 25 et 26 octobre | Tir à l'arc à cheval | Haut Galop Limousin |
| 26 Octobre | Concours de belote | Comité des fêtes |
| 22 novembre | Soirée tête de veau | Les Amis d'Alsace |
| 31 Novembre | Marche d'Halloween | Vélo Nature |
| 14 décembre | Fête de Noël | Amicale des 2 Tilleuls |